



COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le douze mars, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur TARDIF.

Etaient présents :

Communauté de Communes de Carnelle-Pays de France

Mme KAZAZIAN et MM WINDELS, LYEUTE, SPECQUE, LAURET, RAUX, BRICOT, NEVOUX, POLEHAJLO, FAUCHE, GOMES, délégués titulaires,
M FERON, DODACKI délégués suppléants

Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Mmes GOBERT, RACAPE-MOUILLET, RICHY, DE CLERCQ et MM OLLIVIER, LEBON, BEGHIN, FOURMENT, SUIRE, délégués, titulaires,
MM DERISSON, BOURCIGAUX délégués suppléants,

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des trois forêts

Mmes VASSEUR, VILLALARD, CHAUMERLIAC, GREEN et MM CORMERY, DELAUNE, TARDIF, LEBIHAN, BALAC, MACE, HUNAULT, délégués titulaires,
M. CRIGNON délégué suppléant

Communauté de Communes de la vallée du Sausseron

M ZEROUNIAN, délégué titulaire,

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

M LAROCHE, délégué titulaire,

Et les communes de

FROUVILLE Monsieur DELAMARRE, délégué titulaire,
NERVILLE LA FORÊT Messieurs CHARPILLAT, BOUDER délégués titulaires,

Pouvoirs :

Monsieur DELIGNIERES donne pouvoir à Monsieur DELAUNE.

Madame TUFU donne pouvoir à Monsieur WINDELS ;

Absents excusés : Messieurs COQ, JUILHARD et LE GUYADER.

Assistaient également à la réunion : VEOLIA / GENERIS: Monsieur CAILLOL
SEPUR : Monsieur BARDIN
Syndicat TRI-OR: Madame LIS-RIBEIRO,

Secrétaire de séance : Monsieur SUIRE Henri ;

- INFORMATIONS DU PRESIDENT -

Monsieur le Président informe l'assemblée sur les points suivants :

* Une analyse rapide des tonnages de l'année 2008 est esquissée pour mettre en lumière les points suivants :

- Au niveau des **Ordures ménagère sur l'année 2008**, nous avons constaté une baisse nette des tonnages collectés de 1618 tonnes (effet de la crise économiques qui freine la consommation et donc les déchets ? Premiers effets de la mise en place des composteurs individuels de jardin ? Nous surveillerons cette tendance sur l'exercice 2009 !). L'année 2008 a connu les premiers gros travaux d'entretien et de maintenance de l'usine de traitement.

- Après avoir légèrement diminué entre 2006 et 2007 (-0,6%), le volume **des encombrants** a de nouveau augmenté de 164,49 tonnes soit une augmentation de + 3.8%.

- **Les déchets issus du tri sélectif** ont quant à eux poursuivi leur progression puisque même si le volume de verre collecté a légèrement diminué le volume des déchets propres et secs a progressé de 3,8% ce qui très positif du point de vu financier puisque ces déchets sont revendus ;

Enfin, au niveau **des déchetteries**, le tonnage des apports s'est globalement stabilisé.

* Dans le cadre du PREDMA, le syndicat ne s'opposera pas à l'enquête publique qui sera lancée mi 2009, globalement les objectifs énoncés dans le PREDMA semblent être réalisables ;

* Lorsque les communes doivent entreprendre des travaux, celles-ci doivent prendre leurs responsabilités à savoir, dans un premier temps informer le syndicat des travaux pour que la société de collecte puisse collecter dans de bonnes conditions,

* Concernant les encombrants, Monsieur le Président rappelle d'une part, que les gravats ne peuvent être pris lors de la collecte mensuelle des encombrants, ceux-ci doivent être déposés en déchetterie ; d'autre part, le volume de ces encombrants lors d'une collecte est limité à 1 m³ néanmoins, il est précisé que lors de circonstance exceptionnelles (déménagement, décès,...) il est possible de collecter un volume supérieur si l'administré concerné prévient le syndicat afin de pouvoir s'organiser au niveau de la flotte des camions ;

* Enfin, il est rappelé aux membres de l'assemblée qu'un nouveau marché pour la dotation en bacs d'ordures ménagères des communes qui l'ont demandée sera lancé lors du 2^{ème} trimestre 2009 pour une exécution lors du dernier trimestre 2009 ; à cette occasion plusieurs communes demandent un délai supplémentaire pour soumettre à nouveau la proposition lors d'un prochain conseil municipal ;

* En dernier lieu, Monsieur le Président demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'autorisation de signer une convention avec la société Valestis dans le cadre de la réhabilitation de la résidence Boyenval de Beaumont sur Oise.

- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2008 -

Aucune remarque n'est formulée. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 -

Monsieur TARDIF, Président commente le compte administratif.

Il est rappelé que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

	<i>Affectation résultat 2007</i>	<i>EXERCICE 2008</i>	<i>RESULTAT CLOTURE 2008</i>	<i>RAR 2008</i>	<i>TOTAUX 2008</i>	<i>RESULTAT EXERCICE 2008</i>
<i>Dépenses Ft</i>	0,00	10 015 678,41	10 015 678,41	0,00	10 015 678,41	
<i>Recettes de Ft</i>	294 290,59	10 492 078,41	10 786 369,00	0,00	10 786 369,00	770 690,59
<i>Résultats 2008</i>	294 290,59	476 400,00	770 690,59	0,00	770 690,59	
<i>Dépenses d'It</i>	0,00	941 888,54	941 888,54	240 141,00	1 182 029,54	-164 521,33
<i>Recettes d'It</i>	181 590,84	835 917,37	1 017 508,21	0,00	1 017 508,21	
<i>Résultats 2008</i>	181 590,84	-105 971,17	75 619,67	-240 141,00	-164 521,33	
Dépenses totales 2008	0,00	10 957 566,95	10 957 566,95	240 141,00	11 197 707,95	
Recettes totales 2008	475 881,43	11 327 995,78	11 803 877,21	0,00	11 803 877,21	606 169,26
Résultats 2008	475 881,43	370 428,83	846 310,26	-240 141,00	606 169,26	606 169,26

Résultat de l'exercice:	(2007: + 294 290,59)	2008: + 606 169,26
--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Monsieur TARDIF quitte la séance et Monsieur CORMERY, doyen d'âge, prend la présidence. Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité le compte administratif 2008

- AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2008 -

Monsieur le Président indique qu'il convient d'affecter, de manière anticipée, l'équilibre de la section d'investissement pour 2008 d'une part et le solde restant après cette opération d'autre part.

Il est rappelé que les résultats d'un exercice budgétaire figurant au compte administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte dans l'affectation des résultats. Ainsi le besoin d'équilibre de cette section est corrigé de ces derniers.

Les affectations suivantes sont proposées :

Affectation des résultats 2008 :

	<i>Résultats 2008</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Totaux</i>	<i>Affectation Budget 2009</i>
<i>Fonctionnement</i>	770 690,59		770 690,59	+ 606 169,26 au compte 002
<i>Investissement</i>	75 619,67	-240 141,00	-164 521,33	+ 164 521,33 au compte 1068
<i>Résultat global de l'exercice</i>	846 310,26	-240 141,00	606 169,26	

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, d'affecter de manière anticipée, dans le budget 2009 :

Au chapitre 002, la somme de 606 169,26 €

Au compte 1068, la somme de 164 521,33 €

**- TEOM 2009 POUR LES COMMUNES DE
NERVILLE-LA-FORÊT ET FROUVILLE -**

Lors de la réunion de septembre 2002, le syndicat a créé son zonage et à chaque zone correspondait une participation.

A compter du 1^{er} janvier 2005, ce ne sont plus des montants mais des taux qu'il fallait voter. Les communautés de communes votent les taux pour leurs communes adhérentes.

Le syndicat vote les taux pour les communes non adhérentes à une communauté de communes.

Au 1^{er} janvier 2009, seules deux communes ne sont pas rattachées à une communauté de communes.

Le vote intervient pour ces deux communes qui représentent chacune une zone différente.

ZONE	COMMUNE	TAUX 2009 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
8	Frouville	10,99%
15	Nerville la Forêt	17,80%

Le produit attendu en 2009 est de 132 842 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité les taux 2009 pour les communes de Frouville et Nerville la Forêt présentés dans le tableau ci-dessus.

- PARTICIPATION 2009 DES COMMUNAUTES DE COMMUNES -

Vu la Loi 99-586 du 12 juillet 1999

Vu la Loi 99-1126 du 28 décembre 1999 modifiée en son article 16 par l'article 33 de la Loi de finances 2000

Vu l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Locales

Vu la Loi de Finances 2004 (article 107) sur le vote des taux d'imposition de la TEOM

Les cinq communautés de communes, intervenant en représentation substitution dans notre syndicat devront s'acquitter des participations suivantes :

Communautés de Communes	Communes représentées	Montant de la participation annuelle
Communauté de Communes de Carnelle – Pays de France	Asnières sur Oise, Baillet en France, Belloy en France, Maffliers, Montsout, Noisy sur Oise, Seugy, St Martin du Tertre, Viarmes, Villaines sous Bois	2 450 818 €
Communauté de Communes de la Vallée de L'Oise et des Trois Forêts	Béthemont la Forêt, Champagne sur Oise, Chauvry, L'Isle Adam, Parmain, Presles, Villiers Adam	3 070 868 €
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	Beaumont sur Oise, Bernes sur Oise, Bruyères sur Oise, Mours, Nointel, Persan, Ronquerolles	2 987 495 €
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes	Mériel	521 903 €
Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron	Hédouville	28 842 €
TOTAL		9 059 926 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité

- PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2009 -

Le budget a été établi d'une part, à partir des données fournies lors du débat d'orientation budgétaire et d'autre part sans indiquer les résultats de l'exercice 2007 puisque le Compte Administratif 2007 ne sera voté qu'après les élections.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2009
11	DEPENSES GENERALES	8 962 455
12	PERSONNEL	722 194
65	GESTION COURANTE	34 913
66	CHARGES FINANCIERES	138 850
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500
6811	DOTATION AMORTISSEMENT	520 000
22	DEPENSES IMPREVUES	167 840
23	VIREMENT SECTION INVEST.	415 021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 961 773

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2009
21	IMMOBILISATIONS CORPO.	338 000
23	CONSTRUCTION	467 000
1641	Emprunts (Remb. Capital)	440 000
139	AMORTIS. SUBV	162 336
1	DEFICIT ANTERIEUR	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 407 336

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2009
70	VENTE ET SOUTIEN	918 000
73	TEOM	132 842
74	SUBVENTION/CONTRIBUTION	9 078 926
75	AUTRES PRODUITS	44 000
13	ATTENUATION CHARGES	19 500
777	SUBVENTIONS AMORTIES	162 336
2	EXCEDENT ANTERIEUR	606 169
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 961 773

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulés	BUDGET 2009
13	SUBVENTIONS	18 000
16	EMPRUNTS	220 000
1068	Affectation résultat N-1	164 521
1022	FCTVA	69 794
28	Amortissements	520 000
21	VIREMENT FONCTI.	415 021
1	SOLDE ANTERIEUR	
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 407 336

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le budget 2009 en équilibre des dépenses et recettes :

- section d'investissement à hauteur de 1 407 336 €
- section de fonctionnement à la hauteur de 10 961 773 €

- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL -

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical.

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif, service administratif, à temps complet en raison de la promotion interne de Madame LE TREIZE,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal, service administratif, à temps complet en raison de la promotion interne de Madame LE TREIZE,

Le président du syndicat TRI-OR propose à l'assemblée,

La suppression d'un poste d'adjoint administratif, service administratif, à temps complet,

La création d'un un poste d'adjoint administratif principal, service administratif, à temps complet,

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2009 :

Filière administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif : 0

Adjoint Administratif Principal : 1

Indices de rémunération : Ancien indice : IB 413 – IM 369

Nouvel indice : IB 427 – IM 379.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 12.

- CONVENTION D'UTILISATION DES DECHETTERIES DU SYNDICAT TRI-OR PAR LES HABITANTS DE LA COMMUNE D'ATTAINVILLE -

Préambule :

La commune d'Attainville entame une procédure très longue pour intégrer un Syndicat d'ordures ménagères. Dans l'attente de l'achèvement de cette procédure, elle souhaite mettre à la

disposition de ses habitants une structure de dépôt pour les déchets collectés ni en porte à porte ni en points d'apport volontaire.

Actuellement, les habitants des communes limitrophes de celle de Viarmes utilisent la déchetterie située sur cette commune. C'est l'une des deux déchetteries du syndicat TRI-OR.

Le Président et la directrice du Syndicat TRI-OR se sont déplacés en mairie d'Attainville afin de discuter des modalités de mise à disposition des déchetteries de Champagne-sur-Oise et de Viarmes ; suite à cette rencontre Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de lui donner l'autorisation de signer la convention dans les termes suivants :

Cette convention d'utilisation régit la période et les règles d'utilisation des déchetteries du syndicat TRI-OR représenté par son président M. Hubert TARDIF dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 12 mars 2009

Entre

Le syndicat TRI-OR représenté par son président M. Hubert TARDIF dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 12 mars 2009,

Et

La commune d'Attainville représentée par son maire M. Dominique DE SUTTER dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 2009,

Article 1 : Objet de la Convention

Les habitants de la commune d'Attainville pourront utiliser les installations de la déchetterie de Viarmes dans le respect du règlement intérieur joint

Les artisans et commerçants de la Commune d'Attainville pourront utiliser les installations de la déchetterie de Champagne sur Oise dans le respect du règlement intérieur joint

Article 2 : Durée de la convention :

La convention est conclue pour l'année 2009. Elle pourra être reconduite pour une période de six mois éventuellement renouvelable, de semestre en semestre.

Elle prendra fin à l'adhésion de la commune d'Attainville au Syndicat TRI-OR.

Article 3 : Participation aux frais :

La Commune d'Attainville participera aux frais de fonctionnement et d'élimination des déchets de la façon suivante :

Pour les habitants :

Le coût pour la commune est calculé comme suit :

12,75 €X Population totale d'Attainville (1 819 hts) soit 23 192.25 €

Le syndicat TRI-OR émettra un titre de recette chaque fin de trimestre.

Pour les artisans d'Attainville, ceux-ci devront venir déposer à la déchetterie de Champagne sur Oise seule habilitée à recevoir les artisans :

	POUR LES CARTONS UNIQUEMENT	POUR TOUS DEPOTS AUTRES QUE LES CARTONS ET LES DMS	POUR LES DMS
Artisans, commerçants et professionnels du SYNDICAT TRI-OR UNIQUEMENT A CHAMPAGNE	5,50 €par dépôt limité à 500 Kg par jour	Par tranche de 500 Kg - 16 €pour les gravats et autres dépôts - 25 €pour le tout venant - 20 €pour les déchets verts	2 €/Kg avec une limite de 5 pots de 25 litres
Artisans, commerçants et professionnels hors SYNDICAT TRI-OR UNIQUEMENT A CHAMPAGNE	25 € par tranche de 500 Kg	Par tranche de 500 Kg - 23 €pour les gravats et autres dépôts - 40 €pour le tout venant - 28 €pour les déchets verts	Pas de dépôt accepté

EXTINCTEURS	EUROFEU	4, rue de la Métairie – 95640 MARINES	01.30.39.48.48.
	EUROFEU IDF	19, rue Jean Rostand – 77380 COMBS LA VILLE	01.60.34.36.10.
FIBROCIMENT, PNEUS	LA REP	BP 335- ZI Rue Robert Moinon-95193 GOUSSAINVILLE	01 39 88 00 10
	DIDAP	1 rue Nationale – 78 – ISSOUS	01 30 93 50 50
	SARP	Zone portuaire – 451 route de Hazey – 78520 LIMAY	01 34 97 25 15
	BUTIN	ZA de Bornel – 60540 BORNEL	03.44.08.53.53.
	PICHETA	13 rue de Conflans – BP 60 –95480 – PIERRELAYE	01 34 64 34 34

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président du Syndicat à signer cette convention de mise à disposition des déchetteries auprès des habitants de la commune d'Attainville.

- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE BAILLEUR VALESTIS -

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la résidence BOYENVAL de Beaumont sur Oise, la société Valestis a entrepris de mettre en place un nouveau système de contenants, constitué de bornes enterrées et amovibles. Celles-ci sont de nature à faciliter la collecte et la pré collecte des déchets ménagers, des emballages et des verres, à améliorer la propreté et l'aspect esthétique urbain par l'absence de bacs roulants à l'extérieur des immeubles.

Sur ladite résidence ces bornes enterrées et amovibles seront implantées sur la partie privative, en bordure de la limite publique.

Le syndicat TRI-OR et la société Valestis reconnaissant l'intérêt commun présenté par l'installation de ces équipements se sont rapprochées afin d'en déterminer les conditions juridiques, techniques et financières.

Le président demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer une convention d'implantation et d'usage avec la société Valestis.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président du Syndicat à signer cette convention d'implantation et d'usage avec la société Valestis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.